BILLS-Suite.

Laurier (sir W.)-Suite.

ments de l'Etat-6626; comme cela, s'il arrive un accident, le gouvernement sera responsable-6626.

- M. Daniel—Propose d'établir que c'est un délit de se servir de ces champs de tir sans permission—6628.
- M. Ingram—Demande qu'on distribue des cartouches gratuitement aux bataillons scolaires—6630.
- M. Hughes—Propose de payer une solde aux bataillons scolaires—6630.

Bill repris en comité-8176.

- Borden (sir Frederick)—Propose d'amender l'article 69 pour provoquer la convocation du parlement dans les quinze jours qui suivront l'appel de la milice en service actif pour la défense de l'empire—8177.
- M. Maclean—Ne veut pas que la milice canadienne serve exclusivement pour la défense de l'empire—8177; la loi devrait permettre au Gouverneur général du Canada d'envoyer nos troupes pour la défense de l'empire; 8177; pourquoi imposer des restrictions—8178; si nous refusons de remplir nos devoirs envers l'empire, agissons franchement et prenons des mesures pour nous en séparer—8178; le temple de Janus n'est pas fermé—8180; le salut de la nation et de l'empire est la loi suprême—8180.
- Hon. Fitzpatrick—Pourquoi ne pas laisser au parlement le droit de décider si nos troupes doivent être envoyées au dehors, après tout, cela ne fait que quinze jours de retard, au maximum—8182.
- M. Sproule—Ce serait faire preuve de lâcheté que de ne pas être prêts à faire notre part pour la défense de l'empire en quelque coin du globe qu'il soit menacé—8184.
- M. Robinson (J.)—Considère que le Gouverneur en conseil levrait pouvoir envoyer les troupes où il lui plairait, pour la défense de l'empire—8184.
- M. Gourley—Aucune puissance au monde ne peut détacher de l'empire une partie quel-conque du Canada—\$185; nous voulons que le gouvernement canadien puisse envoyer à son gré les troupes canadiennes dans telle partie du monde qui lui conviendra—\$187.
- M. Maclean—La suprématie de la Grande-Bretagne est assaillie de toute part—8188.
- Borden (sir Frederick)—La loi proposée ne diffère pas de la présente loi—8190; elle assure la convocation du parlement et celui-ci pourra s'il lui plait ordonner que la milice aille au denors—8190.
- M. Hughes—Nous sommes anglais d'abord—8191.
- M. Sproule—Tous les actes du gouvernement tendent à la séparation—8194; il vaut mieux faire savoir à l'empire que nous sommes prêts à le suivre tout le temps que cela sera nécessaire—8194; si quelqu'un attaquait Terre-Neuve, il nous faudrait bien aller la défendre—£195.
- M. Borden (R. L.)—Pourquoi ne pas laisser la loi telle quelle, du moment où, dans les quinze jours, le parlement est sûr d'avoir la haute main sur les envois ou non— 8199.

BILLS-Suite.

- Borden (sir Frederick)—Le projet de loi a été examiné par les autorités impériales qui s'en déclarent très satisfaites—8199.
- M. Barker—Se demande si le Canada n'aurait pas sombré dans l'humiliation, au cas où il n'aurait pas envoyé de troupes en Afrique du Sud—3200; cela n'est pas une excuse de dire qu'on a fait comme les conservateurs—8202.
- M. Lavergne (A.)—Ce sont les Canadiensfrançais qui ont conservé ce pays-ci à l'Angleterre en 1776 et en 1812—8203.
- M. Barker—Rappelle que les gens d'Ontario y ont été pour quelque chose—8204.
- Borden (sir Frederick)—Donne le texte officielle de cette partie de l'acte de la milice en Angleterre décrétant qu'elle ne pourra pas être renvoyée au dehors du Royaume-Uni—8296; c'est la même chose en Australie et en Nouvelle-Zélande— 8206.
- M. Hughes—Les services volontaires des miliciens anglais peuvent être acceptés pour la guerre à l'étranger—8209.
- M. Maclean—Exprime l'espoir de voir un jour M. Bourassa ministre de la Milice—8213.
- M. Galliher—Ne voudrait pas supposer un instant que le parti libéral pût contenir des hommes qui refuseraient leur secours é la Grande-Bretagne en cas de besoin réel—8215.
- M. Bourassa-La loi de 1855 était bien plus restrictive que celle-ci-8220; la loi telle que présentée permet en somme d'envoyer notre milice à peu près partout— 8220; l'affirmation de la restriction de l'emploi à la défense nationale fait le fond de toutes nos lois de milice—8221; il n'y a pas de Gourley ni de Hughes dans les rangs de la droite, il n'y a personne qui ait dit qu'il fallait être un idiot pour être élu aux Communes d'Angleterre, ou que le ministre de la Guerre anglais qui avait rappelé Dundonald était un lâche— 8221; la droite n'appartient pas à cette secte dont la grand maître faisait appel à la révolte contre la Reine à cause d'une loi passée qui ne lui convenait pas-8221; si les chefs du parti libéral hésitaient à passer la loi telle que préparée s'ils cédaient devant les Gourleys ou les Hughes ils s'apercevraient vite que bien des libéraux ne pensent pas comme eux-
- M. Hughes—On sent enfin que c'est M. Bourassa qui a imposé cet amendement comme condition de son support au bill—8222.
- MM. Bourassa et sir Frederick Borden nient —8222.
- M. Hughes—Quels que soient les termes de la loi, on ne pourra pas empêcher les fidèles canadiens de voler à la défense de l'empire—8224; l'agitation anti-militariste qu'entretiennent les journaux du gouvernement ressemble aux débuts de 1837; le livre de John McMullin de Brockville—8224.
- L'article est adopté tel quel-8225.
- Article relatif aux compensations pour accidents provenant des champs de tir refait et adopté—8227.